

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT  
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9  
TÉL. 514 903 7627  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 janvier 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 4125  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013.

Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 2 – Volet relatif à l'inclusion des coûts de fourniture, transport et équilibrage (FTÉ) dans le calcul de rentabilité des projets d'extension de réseau.

**Réponse à le [lettre B-0725 d'Énergir](#) relativement au rapport de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) sur l'inclusion des coûts de fourniture, transport et équilibrage (FTÉ) dans le calcul de rentabilité des projets d'extension de réseau.**

---

Chère Consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) répondent à la [lettre B-0725 d'Énergir](#) relativement au rapport des intervenants sur l'inclusion des coûts de fourniture, transport et équilibrage (FTÉ) dans le calcul de rentabilité des projets d'extension de réseau, en Phase 2 du présent dossier.

En premier lieu, nous prions respectueusement la Régie de nous excuser du fait que ce rapport a été déposé environ 2h20 après l'échéance qui avait été prévue. Malgré tous nos efforts, il ne nous a en effet pas été possible de le déposer avant midi, ceci dans le contexte où nous avons, dans un autre dossier devant la Cour supérieure, à loger une demande urgente de conférence de gestion ce même jour et avons dû, tant la veille que le jour-même de ce dépôt, tenir plusieurs appels téléphoniques avec notre client et avec un autre procureur sur le sujet, en plus de nos échanges internes au présent dossier ayant mené au présent rapport. Nous tenons à souligner que nous sommes tout à fait en accord avec l'importance de respecter les délais devant la Régie. Sans minimiser ce principe, nous notons toutefois qu'il peut arriver aux divers assujettis (HQD, HQT, Énergir, Gazifère), dans les dossiers de la Régie, d'effectuer eux-mêmes parfois des dépôts avec quelques 2h20 de retard, parfois plus, sans que les intervenants ni la Régie n'en demandent le rejet.

Par ailleurs, le contenu de notre rapport au présent dossier porte sur des questions que la Régie est elle-même amenée à se poser.

Pour ces motifs, nous soumettons respectueusement que la demande d'Énergir de rejet de notre rapport ne devrait pas être accueillie.

Sur le fond de la [lettre B-0725 d'Énergir](#), les commentaires du Distributeur ne contestent qu'un seul aspect de notre rapport et, sur ce sujet, nous semblent inexacts. Nous aurions évidemment souhaité y répondre, mais nous nous abstenons de le faire puisque le cadre procédural n'a pas prévu de réplique des intervenants. Évidemment, si la Régie invitait les intervenants à répliquer à cette lettre d'Énergir, il nous ferait plaisir de le faire.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Site Internet de la Régie.